

ÉMISSIONS DE GES FICHE D'INFORMATION

Mise à jour
Décembre 2023

metro

Information prospective

Nous avons utilisé, dans la présente fiche d'information, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. L'usage du temps futur ainsi que les expressions « anticiper », « avoir l'intention » « s'attendre à » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente fiche d'information font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, ainsi que notre plan d'action 2023 et notre [plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026](#). Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de METRO et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent document et qu'elles représentent nos attentes. METRO n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans la présente fiche d'information, sauf si cela est requis par la loi.

Introduction

Les changements climatiques, l'un des défis mondiaux les plus importants, exerceront leur influence sur la manière dont nous mènerons nos activités dans les années à venir. METRO reconnaît qu'elle n'est pas à l'abri de leurs répercussions et est déterminée à s'attaquer de manière proactive à ce problème afin d'atténuer son empreinte environnementale. Nous sommes conscients que chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour minimiser les conséquences des changements climatiques.

Section 1 : Notre objectif

METRO a fixé une cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2035 par rapport aux émissions de 2020 dans ses activités de portée 1, 2 et de certaines catégories de portée 3, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Pour plus de détails sur notre approche, veuillez consulter notre [Méthodologie de déclaration d'émissions de GES](#).

Portée	Source d'émissions
Portée 1	Combustion stationnaire
	Combustion mobile
	Fuite de réfrigérant
	Composés organiques volatils (COV)
Portée 2	Consommation d'électricité
Portée 3	Déplacements professionnels
	Matières résiduelles générées par les opérations
	Transport et distribution en amont

Section 2 : Nos émissions de l'année de déclaration

METRO continue d'améliorer sa collecte de données et ses calculs depuis qu'elle a fixé ses émissions de référence pour l'année de déclaration 2020. Comme en 2022, nous avons modifié notre période de déclaration pour 2023 afin de refléter nos activités du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ; nous n'avons pas modifié les périodes de déclaration de nos années de déclaration précédentes (2020 et 2021) - il n'y a pas eu de changements significatifs dans les données finales résultant d'un changement dans la période de déclaration. Nous comparons notre performance en matière d'émissions de GES par rapport à notre année de référence : 2020.

Le tableau 1 présente l'inventaire des sources d'émissions de GES incluses dans notre objectif de réduction de 37,5 % pour chaque année de déclaration.

Tableau 1 – Inventaires des GES pour 2020 (référence), 2022 et 2023 en tonnes de CO₂e

Source d'émission	2020 (référence)	2022	2023
Portée 1			
Combustion stationnaire	80 676	78 481	78 714
Combustion mobile	19 918	20 555	18 624
Fuite de réfrigérant	170 163	167 592	173 128
COV	4	4	4
Sous-total	270 761	266 632	270 470
Portée 2			
Consommation d'électricité	17 872	14 785	15 605
Sous-total	17 872	14 785	15 605
Portée 3			
Déplacements professionnels	1 031	483	686
Matières résiduelles générées par les opérations	53 924	52 285	49 956
Transport et distribution en amont	59 549	61 405	60 785
Franchises	56 266	59 674	59 663
Sous-total	170 769	173 847	171 090
Total	459 402	455 264	457 165

En 2023, METRO a calculé pour la première fois toutes les catégories pertinentes de la portée 3. Cet exercice nous a permis de conclure que près de 98% de nos émissions sont indirectes, la majorité provenant de la catégorie 1 - Achat de biens et de services. De plus, METRO a profité de l'occasion pour revoir la méthodologie et l'exclusion appliquée pour le transport en amont, les déchets et la franchise, ce qui a conduit à de légères variations dans les valeurs par rapport à celles calculées en 2022.

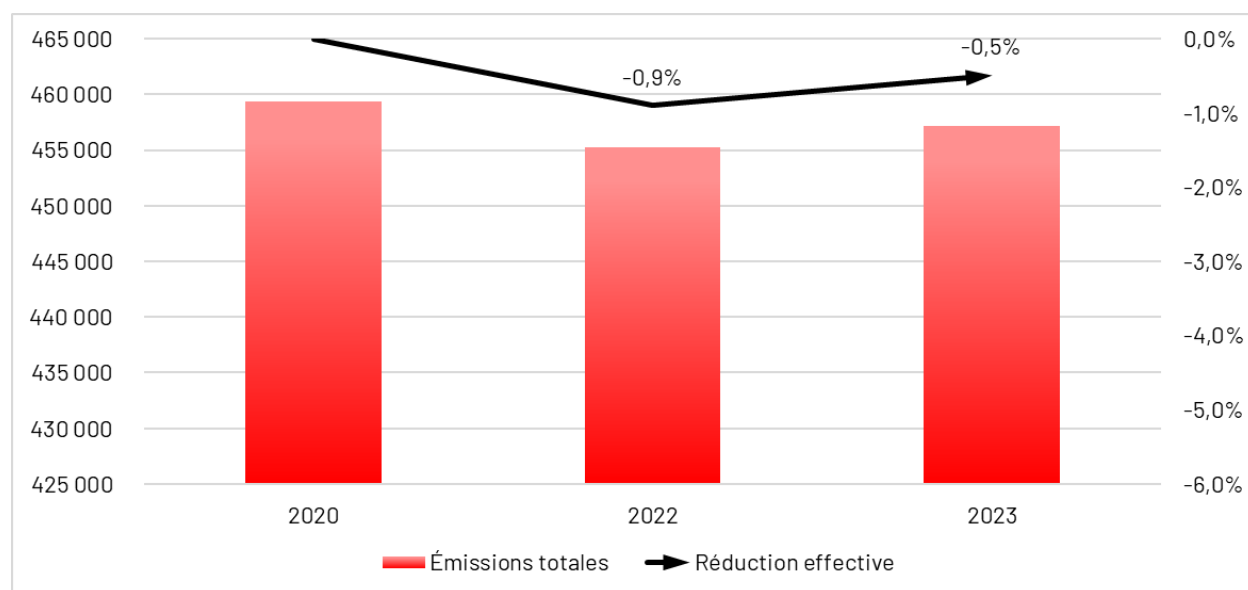
Tableau 2 – Inventaires des GES de la portée 3 pour 2022

	Catégorie	Méthodologie utilisée du GHG Protocol	Émissions de GES en 2022	
			Tonnes CO ₂ e	% de la portée 3
1	Achats de produits et de services	Données basées sur les dépenses	10 197 253	89,07 %
2	Biens d'équipement	Données basées sur les dépenses	109 105	0,95 %
3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans la portée 1 ou 2)	Données basées sur les moyennes	26 484	0,23 %
4	Transport et distribution en amont	Données basées sur les carburants	80 165	0,70 %
5	Matières résiduelles générées par les opérations	Données spécifiques aux types de déchets	51 948	0,45 %
6	Déplacements professionnels	Données basées sur la distance	483	<0,01 %
7	Déplacements domicile-travail	Données basées sur les moyennes	84 383	0,74 %
8	Actifs loués en amont	Données basées sur les moyennes	498	<0,01 %
9	Transport et distribution en aval	Données basées sur la distance	431 357	3,77 %
10	Transformation des produits vendus	Non applicable	NA	0,00 %
11	Utilisation des produits vendus	Données indirectes sur les phases d'utilisation	155 357	1,36 %
12	Fin de vie des produits vendus	Données spécifiques aux types de déchets	246 091	2,15 %
13	Actifs loués en aval	Données basées sur les moyennes	6 006	0,05 %
14	Franchise	Données basées sur les moyennes	59 680	0,52 %
15	Investissements	Non applicable	NA	0,00%
	Total		11 448 810	100 %

Section 3 : Notre performance

METRO a maintenu ses niveaux d'émissions pour la troisième année consécutive, malgré la croissance de notre société et les changements opérationnels. Ce maintien de l'intensité des émissions souligne l'engagement de METRO à réduire ses émissions malgré l'expansion de ses activités. C'est un indicateur positif qui montre que la société dispose d'une base solide sur laquelle elle peut s'appuyer pour passer à des objectifs de réduction plus ambitieux et à une stratégie d'atténuation plus agressive. Il convient de noter que nous reconnaissons la non-linéarité de la réduction des émissions, comme l'illustre la disponibilité anticipée de la technologie des parcs de camions électriques, qui pourrait ne se matérialiser qu'après 2027.

Graphique 1 – Émissions totales par an par rapport à la réduction par rapport à 2020 en tonnes de CO₂e



Cette année, METRO a continué à renforcer son engagement en faveur de l'action climatique. En nous appuyant sur les travaux réalisés ces dernières années, nous avons développé nos capacités internes dans plusieurs domaines essentiels. Nous avons notamment franchi une étape importante en quantifiant les émissions de portée 3 provenant de toutes les sources pertinentes tout au long de notre chaîne de valeur. Nous disposons ainsi d'une vue d'ensemble de l'empreinte environnementale de notre société. Enfin, notre engagement en faveur des objectifs à court terme plus ambitieux de la Science Based Targets initiative (SBTi) est le résultat d'un travail interne méticuleux et d'évaluations de faisabilité. Ce processus diligent a abouti à un plan solide et très détaillé qui guidera les actions de METRO pour les années à venir.

Section 4 : Notre stratégie en action

Comme décrit dans notre [Foire aux questions sur les changements climatiques](#), METRO concentre ses efforts de réduction des GES dans les domaines suivants :

4.1 Réfrigérants

Constatant que les fuites de réfrigérant constituent la plus grande activité contribuant à nos émissions directes (portée 1 et 2), METRO a donné la priorité à la conversion des systèmes de réfrigérants à fort potentiel de réchauffement planétaire (PRP) en systèmes de gaz à faible PRP chaque fois que cela est possible. METRO a profité de l'année écoulée pour analyser la faisabilité d'accélérer ces conversions en capitalisant sur les projets de rénovation existants.

En outre, conformément à notre norme de construction, tous les magasins nouvellement construits et certaines rénovations majeures seront équipés de gaz réfrigérants à très faible PRP dans leurs systèmes— en particulier des réfrigérants naturels tels que le gaz CO₂ ou l'ammoniac. L'investissement dans les réfrigérants naturels est essentiel pour METRO afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, car ils offrent une alternative durable aux réfrigérants synthétiques, réduisant de manière significative l'empreinte carbone des systèmes de refroidissement, conformément à nos objectifs climatiques.

4.2 Transport

Cette année, METRO a continué à s'appuyer sur les fondations posées l'année dernière, en développant davantage sa stratégie interne pour faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de ses opérations de transport de marchandises et de son parc de voitures particulières appartenant à la société.

En particulier, notre division de transport de marchandises a intégré des considérations liées au climat dans ses processus d'approbation, en identifiant davantage les changements climatiques comme un facteur clé lors de la planification stratégique. METRO a continué à investir dans les achats d'électricité, comme l'achat de camions de manœuvre électriques pour remplacer une partie de nos camions de manœuvre fonctionnant au diesel au Québec. En outre, METRO s'engage avec des fournisseurs de services tiers à piloter des tracteurs électriques de classe 8, que METRO vise à piloter cette année en raison de retards d'acquisition. À court et à moyen terme, METRO a l'intention d'allouer des investissements en capital à l'intégration du transport électrique dans ses opérations de distribution, tout en continuant à surveiller d'autres technologies opportunistes au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles sur le marché.



METRO fournit également des véhicules de société à certains employés et a fourni des informations comparatives sur les performances des véhicules aux employés éligibles afin de promouvoir activement l'utilisation de véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques. En outre, METRO a mis en place un nouveau système budgétaire dans lequel les véhicules hybrides rechargeables et électriques sont plus accessibles aux employés de haut niveau. Cela a permis d'augmenter l'utilisation des véhicules hybrides et électriques rechargeables par les employés depuis sa mise en place en avril 2023. En engageant directement et en éduquant les employés, METRO s'attend à ce que les employés continuent à soutenir l'électrification des véhicules.

4.3 Efficacité énergétique

Dans le domaine de la gestion de l'énergie, METRO poursuit des projets d'économie d'énergie dans ses bâtiments, tels que la modernisation de l'éclairage à DEL, l'entretien de l'équipement et l'optimisation de l'échange de chaleur des unités de réfrigération. L'accent mis par METRO sur la gestion de l'énergie devrait permettre de réduire nos émissions, surtout en Ontario où le réseau électrique est plus polluant qu'au Québec. Pour l'aider à construire et à entretenir des bâtiments efficaces, METRO a effectué une analyse pour comprendre comment construire de nouveaux magasins afin d'optimiser l'efficacité énergétique - cette modélisation sera utilisée pour les nouveaux projets de construction à long terme.

En outre, en 2023, METRO a analysé les possibilités d'investissements stratégiques dans les énergies renouvelables, comme la consommation de gaz naturel renouvelable ou l'achat de crédits d'énergie renouvelable. METRO continue d'exploiter les possibilités de gestion interne de l'énergie et d'étudier les alternatives en matière d'énergie propre.

4.4 Gestion des matières résiduelles

METRO a amélioré ses processus de collecte de données, ainsi que ses programmes de gestion des déchets afin de contribuer au détournement des déchets. Ce faisant, nous avons réévalué nos processus et identifié des occasions innovantes pour améliorer le détournement des déchets - les détails se trouvent dans la [fiche d'information sur la diversion des matières résiduelles](#).

4.5 Fournisseurs

METRO reconnaît qu'elle n'est pas seule à assumer la responsabilité en matière de changements climatiques et de leurs impacts. METRO engage activement ses fournisseurs à prendre en compte les changements climatiques via son [Code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable](#). Vous trouverez plus de détails dans notre [rapport de responsabilité d'entreprise 2023](#).

Section 5 : Pour la suite

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à un rythme compatible avec le niveau requis pour maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, METRO a élaboré un plan de décarbonation solide qui englobe toutes les sources importantes d'émissions.

Cette année, METRO a l'intention de développer et d'intégrer une stratégie d'atténuation des changements climatiques à court et à moyen terme. À cet effet, METRO a créé plusieurs groupes de travail internes - le groupe de travail sur l'énergie et les réfrigérants et le groupe de travail sur les transports - afin d'optimiser son approche et sa stratégie de réduction des émissions dans ses opérations tout en renforçant sa résilience face aux changements climatiques.

Avec ces groupes de travail, METRO se concentrera sur l'intégration de l'atténuation des changements climatiques dans ses systèmes et processus afin de permettre la transition vers des technologies et des opérations à moindre intensité d'émissions. Outre les changements de systèmes, METRO a l'intention de continuer à innover et à expérimenter des technologies améliorées, notamment en pilotant des tracteurs électriques de classe 8 pour le transport des marchandises, et en déterminant une stratégie de conversion à des systèmes de réfrigération à faible PRP. S'appuyant sur l'analyse de l'année écoulée, au cours de laquelle les technologies actuelles de réduction des émissions ont été identifiées et analysées pour en déterminer l'efficacité, METRO est prête à adapter ses systèmes et sa stratégie pour intégrer ces meilleures pratiques dans ses activités. METRO prévoit de continuer à trouver des occasions pour créer une dynamique en faveur de technologies à moindre intensité d'émissions, et de construire un avenir résilient pour notre société et nos communautés.

En outre, METRO vise à réaliser des avancées stratégiques et méthodologiques. Nous nous efforçons de calculer nos émissions de portée 3 pour 2023 et 2024 d'ici la fin de l'année. Cela transformera la quantification de portée 3 en une pratique annuelle, ce qui nous permettra de revoir et de réorganiser notre méthodologie de quantification.

En outre, METRO a l'intention d'introduire davantage d'indicateurs clés de performance (KPI) opérationnels afin de suivre de près les progrès de nos initiatives de réduction des émissions. Ces indicateurs clés de performance joueront un rôle essentiel dans l'amélioration de la communication interne, la facilitation de la prise de décision fondée sur des données et le renforcement de notre engagement global en faveur de la réduction des émissions. Alors que nous continuons à faire évoluer notre approche de la gestion des changements climatiques, ces améliorations stratégiques et méthodologiques renforceront notre engagement à construire un avenir résilient pour notre société et les communautés que nous servons.